



Je suis plus forte.

Suisse romande

Il y a 3 jours

Le marché de la mort, c'est la jungle

Peu réglementé, le domaine funéraire attire de plus en plus de personnes à la conduite très discutable.

«C'était grotesque de voir ce pied nickelé de croque-mort à l'église. Il se donnait de la peine et en avait.» Présent récemment à un enterrement, un professionnel du service funéraire rue dans les brancards: le secteur doit être mieux réglementé et surveillé. Outre des personnes mal formées, ce marché relativement juteux attire de plus en plus de compagnies à moindre coût, mais pas toujours au point. Le patron d'une entreprise neuchâteloise devait ainsi être jugé jeudi à Lausanne pour escroquerie et «atteinte à la paix des morts».

Cet article est-il intéressant?

 371 24 129 100

En Suisse, Vaud a été le premier canton à légiférer: les croque-morts y sont soumis à une autorisation d'exploitation. Le Jura et Genève sont sur le point de lui emboîter le pas. Mais pour Pierre de Mestral, de la société Cassar, entre les textes et leur application, il y a tout un monde. «Une fleuriste a créé son entreprise de pompes funèbres alors qu'elle n'avait pas le droit d'exercer. Et dans le Gros-de-Vaud, un croque-mort dont l'autorisation avait été retirée a pourtant continué à déplacer des corps», commente-t-il.



Rédigez votre commentaire.